



Déclaration liminaire CDEN du 10 novembre 2022

Nous avons limité notre déclaration à 3 sujets:

- L'école inclusive
- Les lycées professionnels
- La mixité sociale et l'enseignement privé sous contrat

L'école inclusive s'impose à tous les personnels de l'éducation nationale. C'est un idéal de société auquel nous adhérons mais qui ne va pas sans poser de grandes difficultés à nos collègues sur le terrain.

L'objectif 100% école inclusive fixé sous la précédente mandature a généré et génère encore une augmentation constante du nombre d'enfants accueillis et du nombre d'aide humaine pour les accompagner en milieu ordinaire. Le contexte sociétal actuel fait apparaître également une augmentation constante du nombre d'élèves à besoins éducatifs particuliers ou d'élèves à comportements perturbateurs et parfois violents. Concevoir, dans ces conditions, l'approche collective de la classe devient, pour les enseignants, extrêmement difficile.

La gestion de l'école inclusive doit être interministérielle. La coordination entre les services concernés doit absolument être établie, et la gestion de l'école inclusive doit être centralisée dans un service encore à construire afin de la rendre efficiente et cadrée sur le plan national. Or, nous constatons une diminution des crédits alloués au secteur médico-social, la transformation de son fonctionnement, et la pénurie d'offres de soin en soutien à la scolarisation inclusive.

Cette faillite des partenaires médico-sociaux entraîne des listes d'attente de plus d'une année scolaire pour une prise en charge (en CMP, en CMPP, en SESSAD) et une absence de soins pour accompagner l'inclusion. Les places en IME, ITEP sont insuffisantes. Les enfants notifiés attendent dans des classes ordinaires ou dans des ULIS ce qui désorganise totalement ces classes et ces structures et crée des situations de souffrances pour les enfants, les enseignants et les parents. Nous en voulons pour preuve que les fiches des Registres Santé et Sécurité au Travail étudiées par le CHSCT (Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail) sont, pour une bonne part, des fiches d'appel à l'aide sur ce sujet.

Il serait instructif de connaître, pour notre académie et notre département, le nombre d'enfants notifiés dans l'attente de places en éducation spécialisée. Dans l'académie de Poitiers, par exemple, ce sont 280 enfants notifiés et sans places. Dans l'Académie de Rennes, même si le rectorat refuse de communiquer les chiffres, le DASEN d'Ile et Vilaine avait énoncé le nombre de 800 élèves en attente de place en éducation spécialisée en juin dernier, et en serait à 1035 à la rentrée de septembre 2022.

Impossible d'évoquer l'école inclusive sans revenir sur la situation des AESH.

Des premiers contrats aidés très précaires à la CDIisation et la mise en place d'une grille salariale nationale valorisant l'ancienneté, nous reconnaissons une évolution très positive des contrats de travail des AESH. L'UNSA-Education a d'ailleurs beaucoup œuvré et œuvre

encore beaucoup pour cela. Il n'empêche que le métier d'AESH reste encore peu valorisé, mal rémunéré avec un temps partiel subi et pas assez accompagné de formation efficiente. Comment s'étonner alors que les ouvertures de postes AESH souffrent du manque de candidats?

Quant aux PIAL dont les AEH nous disent qu'ils ont dégradé leurs conditions de travail, leur pilotage revient, pour une bonne part, à gérer la pénurie. Les missions de pilotage impactent lourdement le temps des personnels de direction et des enseignants référents handicap, des personnels le plus souvent laissés seuls face aux demandes des familles.

Passons maintenant au deuxième sujet de notre déclaration: les lycées professionnels.

Depuis plusieurs mois, le président de la République et sa ministre de l'Enseignement et de la Formation professionnels ont multiplié des annonces inquiétantes pour réformer - encore une fois- le lycée professionnel. Le flou demeure sur ce que le gouvernement entend faire.

C'est pour défendre les lycées professionnels, les personnels et l'enseignement dispensé à leurs élèves, que le SE-UNSA a appelé les personnels de la voie professionnelle à se mettre en grève le mardi 18 octobre, dans un cadre intersyndical. C'est dans ce même cadre intersyndical, qu'il appelle à une nouvelle grève le jeudi 17 novembre.

Les principales attaques contenues dans les annonces gouvernementales laissent croire à l'opinion publique que le lycée professionnel serait, pour ses élèves, peu insérant dans le monde du travail et déconnecté du monde de l'entreprise, et ce afin de faire passer cette énième réforme qui serait destructrice des métiers des PLP (Professeurs de Lycées Professionnels) et de la formation générale des élèves.

Pour le SE-UNSA, les craintes reposent principalement sur :

- l'augmentation de 50 % de la durée des périodes de formation en milieu professionnel qui pourrait entraîner une annualisation du temps de travail des PLP et une suppression de postes tout en détériorant les conditions de formation des élèves ;
- l'alignement de la voie professionnelle avec l'apprentissage qui pourrait faire disparaître une partie d'enseignement fondamental ;
- une révision des cartes de formation en profondeur qui induirait des reconversions de collègues potentiellement douloureuses tout en enfermant les élèves dans des métiers présents dans leur bassin de vie.

Le dernier point de notre déclaration portera sur la mixité sociale dans les écoles et les établissements.

L'indice de position sociale (IPS) mesure la composition sociale d'une école ou d'un établissement scolaire. Une décision de justice a conduit le ministère de l'Éducation nationale à rendre publiques les IPS des collèges et des écoles primaires ou élémentaires de France qu'ils soient publics ou privés sous contrat.

Ainsi, désormais, chacun peut observer, chiffres à l'appui, les ravages de la ségrégation sociale dans notre système éducatif, notamment liés au rôle de l'enseignement privé – essentiellement religieux – dans l'entre-soi scolaire des plus favorisés. Pour l'UNSA-Education, le constat est accablant.

Au plan national, les tableaux des IPS en écoles et collèges montrent notamment que les établissements privés concentrent un public scolaire favorisé. Qu'en est-il dans notre département?

Plus l'IPS est haut et plus l'école ou l'établissement accueille un public socialement favorisé.

L'année scolaire 2021-2022, la moyenne de l'IPS des 7 collèges privés sous contrat du Gers est de 114,7. Celle des 21 collèges publics est de 105,6 soit une différence de 9,1 points en faveur des collèges privés. Sans surprise, l'IPS le plus bas (95,6) est détenu par un collège public et le plus élevé (138,8) par un collège privé.

Cette même année scolaire, l'école privée d'Auch a un IPS de 119,8 alors que la moyenne de l'IPS des 8 écoles élémentaires de la ville est de 96,5. La différence est cette fois-ci de 23,3 points en faveur de l'école privée!

Le rôle central de l'enseignement privé dans la ségrégation scolaire est un secret de polichinelle, dont tous les acteurs du système éducatif ont parfaitement conscience. Désormais, la publication des indices de position sociale vient objectiver cette situation et le constat est sans appel : l'enseignement privé concentre les élèves issus des milieux favorisés. C'est peut-être la principale raison de son existence.

Or, c'est l'argent public qui le finance à hauteur de 73 % ; à cela s'ajoute le manque à gagner fiscal lié à des dons défiscalisés à des fondations qui n'alimentent que des établissements privés. La question de leur reconnaissance d'utilité publique est posée. À plusieurs reprises, le CNAL (Comité National d'Action Laïque dont le SE-UNSA fait partie) a demandé à la Cour des comptes d'évaluer le montant global de la politique de financement public de l'enseignement privé. Sans réponse.

Mélanger les enfants et les adolescents quelle que soit leur origine sociale est une condition essentielle de la réussite scolaire de tous. Ce serait aussi favorable à la laïcité, car dans les écoles et collèges ségrégués, la revendication religieuse est plus forte. Il faudra donc beaucoup de lucidité et de courage pour faire Nation à travers l'École. La réussite de tous les élèves et notre avenir démocratique en dépendent.